

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 février 2021

Date de la convocation :

15 février 2021

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11

- présents : 11

- votants : 11

L'an deux mil vingt-et-un, le 18 février, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique GUINEHEUX, Maire.

Étaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. GUION, M. LARDEUX, M. MALTAVERNE, M. PHILIPPEAU, M. PINEAU, M. POCHE, Mme TROMEUR

Étai(ent) excusé(es) :

Secrétaire de séance : Mme DEGAS

D2021-005 : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE 2021 POUR LA SALLE DE LOISIRS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE, à l'unanimité, de fixer l'indemnité de gardiennage, au titre de l'année 2021, comme suit :

- **200 €** pour le gardiennage de la salle de loisirs, versés à Madame SIMON Cécile, domiciliés La Goupillerie à Saint Quentin les Anges

Cette indemnité sera versée au mois de novembre.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 22 février 2021
GUINEHEUX Dominique



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20210218-D2021-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2021